

ces divers articles et qui donnerait à la Commission toute l'autorité voulue afin de disposer de toute question pouvant se présenter à propos du commerce des grains. Nous pourrions rédiger quelque chose en ce sens, de manière à éviter toute ambiguïté, et à éviter tout doute en ce qui a trait aux prérogatives de la Commission à la mettre en vigueur et à la faire exécuter. Je crois que c'est ce que nous tenterions de faire, rédiger un projet dans ce sens que nous soumettrions à ce comité, afin qu'il puisse rendre plus claire les articles prêtant à l'ambiguïté.

*M. Gardiner:*

Q. Pouvez-vous m'indiquer quelque article de la Loi actuelle qu'il faudrait peut-être rendre plus clair, afin d'exécuter les fins de la Loi? Pouvez-vous mentionner un certain article?

M. GARLAND: Monsieur le président, puis-je vous suggérer que si le Comité doit recevoir les recommandations faites par M. Stewart, qu'une partie des discussions va être inutile?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. GARLAND: Je crois que nous pouvons contre-interroger M. Boyd et M. Snow demain sur leurs propres recommandations, et nous ferons probablement bien plus de chemin.

Le TÉMOIN: Je pense que nous serions mieux en mesure de vous donner des réponses plus claires et un exposé plus lucide.

M. GARLAND: Sans vouloir manquer au respect qui vous est dû, monsieur Snow, je suis sous l'impression que vous-même, au cours de votre témoignage, vous avez bien mal interprété les pouvoirs que vous pouviez avoir pour donner suite à vos décisions. Je ne veux pas vous faire subir un contre-interrogatoire sur cette question, mais je crois que M. Boyd et vous, vous vous êtes trouvés de temps en temps dans des situations difficiles. Il se peut que vous ayez réussi à surmonter ces difficultés par des moyens diplomatiques, ou il se peut également que vous les ayez laissés tomber d'elles-mêmes. Sans tenir compte de cela, j'aimerais à vous voir faire en sorte que la présente loi, du moins pour ce qui a trait à la Commission, devienne tellement claire et ferme qu'à l'avenir on ne verra plus au Canada un membre de la Commission des grains comparaître devant une convention et déclarer "Je n'ai pas plus de pouvoir pour mettre en vigueur les décisions de la Commission que l'un quelconque des délégués qui sont ici." Je ne veux pas ici vous blâmer, mais je vous recommande, vous et M. Boyd, de ne pas perdre ces faits de vue lorsque vous rédigerez les recommandations que vous présenterez à la Commission, demain.

M. COOTE: Monsieur le président, étant donné ce qui s'est passé cette après-midi à la Chambre, je ne verrais pas d'un très bon œil l'ajournement du Comité jusqu'à demain dans l'espoir de recevoir un rapport de la Commission des grains. La motion adoptée à la Chambre cet après-midi demande qu'à partir de lundi la Chambre se réunisse le matin. Il semble bien que lorsque la Chambre aura commencé à siéger le matin il ne lui faudra pas une semaine pour terminer tout son travail, et s'il doit être fait des modifications à la loi des grains, modifications résultant d'un rapport de ce Comité, je crois que nous devrions commencer dès demain la préparation d'un rapport du Comité.

Pour ma part, j'aimerais de recevoir le rapport des deux commissaires et il se peut qu'il nous faille en venir là, quoi qu'il en soit. Mais je tiens à suggérer au Comité d'étudier avec soin la question de savoir s'il ne pourrait pas commencer demain la rédaction de son rapport, car il serait regrettable, je crois, d'étudier cette affaire à la légère et de voir la prorogation de la Chambre sans que la loi des grains du Canada ait été modifiée. Si j'en parle en ce moment, c'est à cause de ce qui s'est passé à la Chambre cet après-midi et aussi des rapports qui ont été publiés dans les journaux disant que toutes les modifications à la Loi des grains devraient être renvoyées à la prochaine session du Parlement.